Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

HYGIÈNE, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE C5 : ACCOMPAGNER LA DIRECTION DANS SON MANAGEMENT QHSSE

SESSION 2026

Durée : 2 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
HYGIÈNE, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT	3,0 INDICATIF

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : MANUFACTURE FRANÇAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, SITE INDUSTRIEL DE CLERMONT-FERRAND, PUY-DE-DÔME

Vous intervenez auprès de la direction du site industriel Michelin de Clermont-Ferrand. Le site appartient à la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin, société par actions simplifiée du secteur de la fabrication de pneumatiques. Pour le périmètre étudié dans ce dossier, l'effectif est de 1 800 salariés et le site travaille avec plusieurs entreprises extérieures pour la maintenance de ses équipements.

À la suite d'un accident survenu pendant une opération de nettoyage et de maintenance d'une presse, la direction souhaite examiner la maîtrise des risques liés aux interventions, la robustesse de son système de management QHSSE et l'intérêt économique d'un plan d'amélioration. Les données propres au périmètre figurant dans les documents sont des données de dossier établies pour la présente évaluation ; elles ne constituent pas des données publiées par Michelin.

Vous devez produire une analyse juridique structurée, un diagnostic managérial et des éléments chiffrés d'aide à la décision. Toute réponse doit être justifiée à partir des faits et des documents. Le barème total est de 20 points.

PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE DE LA SITUATION (7 points)

Obligation de prévention et responsabilité de l'employeur

Le 14 octobre 2025, un salarié de l'équipe de maintenance du site intervient sur une presse après un bourrage. Il se blesse à la main alors qu'il tente de retirer un résidu situé dans une zone où un mouvement mécanique reste possible. L'équipement a été arrêté au pupitre. Le dossier d'intervention ne comporte toutefois ni trace de consignation complète ni vérification écrite de l'absence d'énergie. Le salarié indique qu'il n'a pas reçu de consigne spécifique pour cette opération. Le responsable de secteur affirme qu'une consigne orale de prudence a été donnée et que le salarié connaissait l'équipement. Le salarié conteste les mesures de prévention mises en œuvre et envisage une action en justice.

À l'aide des documents DT 1 et DT 2, traitez la situation en respectant les étapes du syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable, solution motivée de l'espèce.

1.1 (1 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles à la résolution du litige. Distinguez les faits établis par le dossier des éléments qui restent contestés.

1.2 (1 point) Formulez le problème de droit auquel le juge pourrait être appelé à répondre.

1.3 (2 points) Présentez les règles de droit applicables à partir des extraits du DT 1. Expliquez la portée de l'arrêt de la Cour de cassation fourni et reliez-le à l'obligation de prévention de l'employeur.

1.4 (3 points) Résolvez le cas par un syllogisme juridique complet. Appliquez les règles aux faits, indiquez les éléments qui pourraient établir le respect ou le manquement à l'obligation de prévention et concluez de manière motivée, sans présenter comme certaine une décision qui relève du juge.

PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE (7 points)

Diagnostic du système de management QHSSE et propositions à la direction

La direction examine la maîtrise des interventions de maintenance, la participation des équipes et la capacité du système de management à prévenir la répétition d'un accident. Le DT 2 décrit le contexte du site et les éléments disponibles sur l'organisation QHSSE. Appuyez-vous également sur les données de suivi du DT 3. Votre analyse doit distinguer les constats documentés des hypothèses ou des propositions.

Repères de diagnostic pour le site étudié

Dimension	Éléments du dossier à examiner
Interne	Organisation des interventions, compétences, consignation, suivi des incidents, consultation des salariés
Externe	Réglementation de prévention, exigences des donneurs d'ordre, disponibilité des entreprises extérieures, évolutions techniques
Système de management	Approche processus, maîtrise des risques, audits, indicateurs, revue de direction et amélioration continue

Synthèse des informations fournies dans les DT 2 et DT 3.

2.1 (2 points) Réalisez une analyse PESTEL du contexte du site en identifiant au moins un facteur pertinent pour chacune des six dimensions : politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale. Pour chaque facteur, indiquez un effet possible sur le management QHSSE.

2.2 (2 points) Établissez un diagnostic SWOT du système de management QHSSE à partir des éléments des DT 2 et DT 3. Distinguez les forces et faiblesses internes des opportunités et menaces externes. Justifiez chaque élément retenu par une donnée ou un fait du dossier.

2.3 (1,5 point) Analysez le choix managérial consistant à renforcer la consignation, la formation et le contrôle des interventions. Expliquez comment cette décision peut s'inscrire dans une approche processus, une approche par les risques et une logique d'amélioration continue, en mobilisant les référentiels de management pertinents cités au DT 2.

2.4 (1,5 point) Proposez à la direction trois actions hiérarchisées : une action de prévention immédiate, une action de structuration du système de management et une action de pilotage. Pour chacune, précisez un responsable fonctionnel, un indicateur de suivi et la manière dont le résultat sera examiné par la direction.

PARTIE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET AIDE À LA DÉCISION (6 points)

Évaluation économique d'un plan de prévention des risques

La direction étudie un plan annuel de prévention des accidents lors des opérations de maintenance. Les coûts historiques, l'investissement initial et les économies annuelles attendues sont fournis au DT 3. Les économies prévisionnelles correspondent à une réduction estimée de 40 % des coûts annuels associés aux accidents

considérés. Les calculs sont réalisés hors actualisation, sur la base d'une année pleine. Présentez les formules, les unités et les étapes de calcul.

Données économiques du plan de prévention

Donnée	Valeur
Coûts annuels actuels liés aux accidents étudiés	135 000 € par an
Réduction annuelle estimée des coûts actuels	40 %
Investissement initial du plan	84 000 €
Coût récurrent annuel du plan	12 000 € par an

Données de dossier exprimées en euros hors taxes.

3.1 (2 points) Calculez le montant annuel brut des coûts évités attendu avec le plan, puis le gain annuel net après prise en compte du coût récurrent. Détaillez vos calculs en euros par an.

3.2 (2 points) Calculez le retour sur investissement de la première année, selon la formule : retour sur investissement = gain annuel net / investissement initial × 100. Calculez également le délai simple de récupération de l'investissement selon la formule : investissement initial / gain annuel net. Présentez les résultats avec une précision adaptée.

3.3 (2 points) Formulez un avis argumenté à destination de la direction sur la décision d'engager le plan. Distinguez la conclusion financière que permettent les données fournies des éléments QHSSE, juridiques et organisationnels qui doivent aussi être pris en compte. Précisez au moins deux limites de l'estimation économique.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES JURIDIQUES ET JURISPRUDENCE RELATIFS À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Code du travail, article L. 4121-1, extrait. L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Code du travail, article L. 4121-2, extrait. L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention, notamment éviter les risques, évaluer ceux qui ne peuvent être évités, combattre les risques à la source, adapter le travail à l'homme, donner les instructions appropriées et planifier la prévention en intégrant la technique, l'organisation du travail et les relations sociales.

Cour de cassation, chambre sociale, 25 novembre 2015, pourvoi n° 14-24.444, arrêt Air France, attendu de principe. Au visa des articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du Code du travail, la Cour énonce que ne méconnaît pas l'obligation légale de sécurité l'employeur qui justifie avoir pris toutes les mesures prévues par ces textes. L'arrêt apprécie ainsi le respect de l'obligation au regard des mesures concrètes de prévention, d'information, de formation et d'organisation mises en œuvre par l'employeur. Cet attendu est restitué ici sous une forme synthétique.

Code civil, article 1353, extrait. Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver. Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.

Sources : Code du travail, articles L. 4121-1 et L. 4121-2 ; Code civil, article 1353 ; Cour de cassation, chambre sociale, 25 novembre 2015, n° 14-24.444. Les extraits sont reproduits ou synthétisés pour les besoins du dossier.

DT 2 : CONTEXTE INDUSTRIEL, ORGANISATION QHSSE ET SITUATION DE L'ACCIDENT

Activité et organisation. Le site étudié fabrique des pneumatiques et emploie 1 800 salariés dans le périmètre du dossier. Il fait intervenir des équipes internes et des entreprises extérieures pour les opérations de maintenance. La direction du site fixe les objectifs QHSSE ; le service QHSSE coordonne l'évaluation des risques, les audits et le suivi des indicateurs ; les responsables opérationnels organisent le travail et appliquent les procédures ; les représentants du personnel participent aux échanges relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Éléments relatifs à l'intervention. L'accident s'est produit pendant le retrait d'un résidu dans une presse après un bourrage. L'équipement avait été arrêté au pupitre. Le dossier remis à l'évaluateur ne contient pas de fiche de consignation complète ni de preuve écrite de vérification de l'absence d'énergie. Le responsable de secteur rapporte qu'une consigne orale a été donnée. Le salarié déclare ne pas avoir reçu de consigne spécifique et affirme qu'il n'avait pas suivi de formation dédiée à cette opération. Le dossier ne permet pas de déterminer à lui seul l'ensemble des faits ni les responsabilités juridiques.

Organisation de la prévention et du système de management. Le site dispose d'une évaluation des risques, de procédures de maintenance et d'un suivi des accidents avec arrêt. Les audits de terrain sont planifiés, mais leur réalisation n'est pas systématiquement rapprochée du suivi des actions correctives. Les formations sont enregistrées dans un outil informatique ; le dossier ne fournit pas le taux de validité des habilitations pour l'ensemble du périmètre. Une revue de direction annuelle examine les résultats QHSSE et les objectifs du site.

Repères de management. ISO 45001 porte sur le management de la santé et de la sécurité au travail ; ISO 14001 porte sur le management environnemental ; ISO 9001 porte sur le management de la qualité. La structure commune HLS facilite l'intégration des systèmes de management, sans rendre identiques leurs exigences. ISO 26000 fournit des lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale et n'est pas une norme de certification de système de management. Un système intégré peut articuler contexte, leadership, planification, support, réalisation opérationnelle, évaluation des performances et amélioration. Les audits, indicateurs et revues de direction contribuent à l'évaluation et au pilotage du système.

Facteurs de contexte à considérer. Les interventions doivent être organisées en tenant compte de la réglementation en santé et sécurité au travail, des contraintes de production, des compétences des intervenants, de la disponibilité des équipements de consignation, de la coordination avec les entreprises extérieures et des attentes des salariés et de leurs représentants. Aucun taux de marché ni donnée sectorielle externe n'est fourni dans ce dossier.

Éléments de contexte et pistes d'analyse

Élément	Information fournie	Enjeu pour le management QHSSE
Prévention opérationnelle	Absence, dans le dossier transmis, de trace écrite complète de consignation pour l'intervention accidentelle	Vérifier la maîtrise de l'énergie et la traçabilité des mesures de prévention
Compétences	Le salarié conteste avoir reçu une formation dédiée ; l'exhaustivité des données de formation n'est pas fournie	Vérifier les compétences requises et la preuve de leur acquisition
Pilotage	Audits planifiés ; rapprochement des actions correctives non systématique	Renforcer le suivi des écarts, des responsables et des échéances
Parties intéressées	Salariés, représentants du personnel, direction et entreprises extérieures	Organiser la consultation, la communication et la coordination

Les éléments du tableau sont des faits du dossier ou des thèmes d'analyse à mobiliser.

DT 3 : TABLEAU DE BORD QHSSE ET DONNÉES ÉCONOMIQUES DU PLAN DE PRÉVENTION

Les chiffres ci-dessous sont des données de dossier relatives au périmètre étudié. Ils ne sont pas les comptes publiés de l'entreprise. Les montants sont exprimés en euros hors taxes. Les coûts annuels associés aux accidents étudiés incluent les coûts directs d'intervention et de remplacement, les heures supplémentaires et les pertes de production estimées. Ils ne comprennent pas les coûts humains non financiers ni l'ensemble des conséquences juridiques possibles.

Indicateurs QHSSE et données économiques du périmètre étudié

Indicateur ou donnée	2024	2025
Accidents avec arrêt recensés sur le périmètre	12	15
Interventions de maintenance à risque suivies	240	260
Interventions avec fiche de consignation complète enregistrée	204	208
Actions correctives échues à la clôture de l'année	18	27
Coûts directs d'intervention et de remplacement liés aux accidents étudiés	36 000 €	48 000 €
Coûts d'heures supplémentaires liés aux accidents étudiés	24 000 €	32 000 €
Pertes de production estimées liées aux accidents étudiés	39 000 €	55 000 €
Coûts annuels actuels liés aux accidents étudiés	99 000 €	135 000 €
Investissement initial envisagé pour le plan de prévention	Non applicable	84 000 €
Coût récurrent annuel estimé du plan	Non applicable	12 000 €
Réduction annuelle estimée des coûts actuels avec le plan	Non applicable	40 %

Données reconstituées pour le dossier d'évaluation.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Grille d'analyse juridique, diagnostic stratégique et calculs de gestion

À RENDRE AVEC LA COPIE

Compléter les cases laissées ouvertes par « ... ». Vous pouvez reproduire le tableau sur votre copie si nécessaire. Les réponses doivent être justifiées par les textes et les données du dossier. Ce document réponse est à rendre avec la copie.

Grille d'analyse juridique de la situation

Étape du raisonnement	Éléments à renseigner
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règles de droit applicables et portée de l'arrêt	
Application aux faits et solution motivée	

À compléter pour les questions 1.1 à 1.4.

Tableau de diagnostic SWOT

Forces	Faiblesses
.....	
.....	
.....	

À compléter à partir des DT 2 et DT 3.

Suite du diagnostic SWOT

Opportunités	Menaces
.....	
.....	
.....	

À compléter à partir des DT 2 et DT 3.

Calculs économiques du plan de prévention

Calcul demandé	Formule et application numérique	Résultat
Coûts annuels actuels		
Coûts évités bruts par an		
Gain annuel net		
Retour sur investissement de la première année		
Délai simple de récupération		

À compléter pour les questions 3.1 et 3.2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.